



Mairie de Faycelles

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAYCELLES

Jeudi 16 mai 2024

Par suite d'une convocation, les membres composant le conseil municipal de la commune de Faycelles se sont réunis en date du 16 mai, à Faycelles à 18h30, sous la présidence de M. Jean-Claude Laborie, maire de la commune.

La convocation a été envoyée par mail le 11 mai 2024.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du PV du 28/03/2024 ;
- Renouvellement d'adhésion au groupement d'achat de fourniture d'énergie ;
- Approbation du montant de l'Attribution de Compensation au Grand-Figeac ;
- Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Lot ;
- Cession de la tondeuse du service assainissement à la commune et DM ;
- Point sur le projet grange ;
- Préparation des élections européennes ;
- Questions diverses.

Membres présents :

- Jean-Claude LABORIE, maire ;
- Mmes Évelyne CAVALERIE, Nadine LAFON, Maylis LAVAYSSIÈRE, Hélène MATHIEU, Carine PRADELLE ;
- MM., Samuel CONTE, Frédéric DARTOIS, Éric FAGES, Jean-François HUGONENC, Jean-Claude IBANEZ, Jean-Christophe LABASCOULE, André RODRIGUES ;

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : -.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Jérôme BESSE-DAYNAC, Yveline POINSOT.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné Mme LAVAYSSIÈRE Maylis pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les délibérations de la séance sont mentionnées ci-après.

La séance commence par la proposition d'un concert organisé par Ulysse Maison d'artistes, par Sylvain co-gérant et codirecteur de la structure et Cora, elle-même co-directrice.

Présentation rapide des activités de Ulysse Maison d'artistes : coopérative culturelle (SIC = SCOOP culturelle) – 7 salariés associés. Existe depuis 17 ans et produit des groupes de musique. Se sont restructurés fin 2023.

Pour ne pas casser la dynamique de l'an dernier, Ulysse propose de relancer une manifestation en 2024 (date du vendredi 12 juillet, c'est une opportunité car les groupes sont disponibles à cette date). Idée artistique : 1^{ère} partie régionale avec KKC + CPC (musiciens trads d'Ariège) puis DJ, sur la base d'une organisation comme 2023.

Proposition : ce serait Ulysse qui produirait le concert. La structure serait prête à mettre des fonds propres. Elle a déjà demandé de l'aide au Comité des Fêtes et à l'association de la chasse. Ulysse est d'accord pour proposer aux autres associations de la commune de participer pour tenir des stands comme l'an passé. Ulysse demande au conseil municipal s'il peut compter sur du prêt de matériel (salle des fêtes), et un soutien financier minimum.

Le retour côté commune est négatif : d'une part Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de ligne budgétaire de prévue en 2024 pour participer financièrement au projet. De plus, les règles de sécurité imposées par la préfecture pour les manifestations étant particulièrement strictes cette année (niveau réhaussé du plan vigipirate), il paraît trop complexe d'assurer les demandes de sécurité dans un délai court (2 mois).

Pour 2025, Ulysse prévoit pour la commune de Faycelles un projet, plus conséquent, peut-être passer à 2 soirées, que Cora et Sylvain présenteront au Conseil Municipal ultérieurement. Monsieur le Maire propose que le conseil municipal revoie Ulysse à l'automne pour préparer plus amont ces festivités.

Présentation par Frédéric Dartois du projet de l'école (plans)

Approbation du PV du 28 mars 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Proposition n° 1 de l'ordre du jour : Renouvellement d'adhésion au groupement d'achat de fourniture d'énergie :

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entraînera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la commune de Faycelles, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune de Faycelles sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **Décide de l'adhésion de la commune de Faycelles au groupement de commandes précité ;**
- **Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune ;**

- Prend acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune ;
- Prend acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Faycelles, et ce sans distinction de procédures ;
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget ;
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Faycelles.

Proposition n° 2 de l'ordre du jour : Attribution de Compensation du Grand-Figeac

Par suite du transfert d'équipements (multi-services) entre la commune et le Grand-Figeac au 1^{er} janvier 2023 issus de la révision des statuts, le montant prévisionnel de l'Attribution de Compensation versée au Grand-Figeac a été modifié par délibération du Conseil Communautaire en date du 06/02/2024.

Il est proposé d'accepter le montant de 82 879 € pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.

Proposition n° 3 de l'ordre du jour : Adhésion au service de médecine préventive du Grand-Figeac

Coût pour les communes affiliées : 85€ par agent (4 visites par an).

VU les articles L.812-3 à L.812-5 du code général de la fonction publique ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot a décidé, par une délibération en date du 16 novembre 2023, de créer un service santé-prévention.

Monsieur le Maire présente la convention correspondante, qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer au service de médecine préventive, aux conditions proposées par le Centre de Gestion du Lot et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires au fonctionnement de ce service.

Proposition n° 4 de l'ordre du jour : **Cession de la tondeuse du service assainissement à la commune**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de céder la tondeuse autoportée appartenant au Service Assainissement à la commune. Celle-ci avait été acquise en 2015 au prix de 10 000 € et devait être amortie linéairement sur une durée de 15 ans. Sa Valeur Comptable Nette (VCN) est de 6 668.66 €.

Afin de comptabiliser cette cession sur le budget annexe de l'assainissement, une Décision Modificative est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de céder la tondeuse autoportée à la commune, au prix de 6 669.00 € correspondant à sa VCN et de prendre la Décision Modificative suivante, afin d'ouvrir les crédits nécessaires :

Désignation	Dépenses	Recettes
675/042	6 669.00	
775		6 669.00
2158/21	6 669.00	
2158/040		6 669.00

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.

Proposition n° 5 de l'ordre du jour : Préparation des élections européennes (9/6), répartition des permanences :

8h-10h30	Jérôme BAYSSE-DAYNAC Evelyne CAVALERIE Eric FAGES Jean-Claude LABORIE	13h-15h30	Maylis LAVAYSSIERE Nadine LAFON Yveline POINSOT
10h30-13h	Hélène MATHIEU Frédéric DARTOIS Jean-François HUGONENC Jean-Claude IBANEZ	15h30-18h	Jean-Christophe LABASCOULE André RODRIGUES Samuel CONTE Carine PRADELLE

Proposition n° 6 de l'ordre du jour : Point sur le projet de grange

- Convocation des associations et des artistes prévue pour la journée du vendredi 24/05 à 18h pour leur présenter le projet et voir la répartition des ateliers (6 animateurs côté association et 3 animateurs côté mairie).
- Mercredi 29/05 à 18h : réunion avec Auxilia.
- Il faut finir de nettoyer la grange : samedi 1^{er} juin à 9h et le 8 juin si jamais ce n'est pas terminé.

Questions diverses :

- 18 juillet : CinéToile – date retenue, même jour que la visite guidée du village à 17h
- Déclam : vient à Faycelles du 20 au 30 août
- Festival de Figeac : date pas encore fixée (6-20 août)
- Le bureau d'étude AQR – Guillaume Laizé, recruté pour aménager le parking, sur la base des travaux préliminaires effectués par le CAUE, a commencé à travailler. Il a proposé un 1^{er} plan que Jean-Claude Laborie présente au Conseil Municipal. Il y a 68 places sur cette proposition. L'idée est de demander au BE des modifications pour mettre 100 places de stationnement.
DECLAM rebâtitra un mur en pierre à côté des poubelles à l'été 2024.
- Fête à Faycelles : exposition interactive sur les oiseaux avec des tablettes réservée par l'équipe Bibliothèque. Besoin d'avoir des bénévoles en permanence pour surveiller les tablettes qui font partie de l'exposition (et assurer aussi la recharge des batteries). Période de réservation : du 5 août au 26 août (mise à disposition à la bibliothèque de Saint Céré). Il faudra trouver une salle pour mettre les kakémonos et recharger les tablettes.

- Marché gourmand le 22/6 : le boulanger de Brengues sera présent, boucher de Gréalou, un qui fait les escargots, fromages, traiteur plats antillais.
- Exposition : tableaux – voir avec les Cousettes si cet été elles acceptent de descendre dans la salle des associations.
- Tour des maisons pour les maisons fleuries : le 29 mai à 14h30.
- Demande de Ludivine Smet qui possède un camion pizza de Reilhac (elle vient déjà à Béduer). Elle aimerait avoir une prise 32 A et aimerait venir un jour dans la semaine.
- Le Grand-Figeac a répondu pour le périmètre Cœur de Village : la commune peut candidater.
- Conférence des maires à 18h30 à Livernon le 21 mai.

Fin de séance : 21h10

Fait à Faycelles, le 16 mai 2024